

d'ajustement structurel et de conditions pour le commerce qui ne font que s'aggraver se sont combinées pour éliminer de nombreux emplois du secteur structuré.

Les dirigeants africains, en élaborant des visions au moyen de la documentation du NPDA, ont raison de nous rappeler à toutes et à tous le trésor culturel que représente l'Afrique et de souligner l'importance de sa flore et de sa faune, de même que sa position comme berceau de l'humanité. Mais l'Afrique n'est pas un parc thématique; des millions d'être humains y vivent et aspirent à le faire dans la paix, la stabilité et la dignité. Pour ce faire, ils ont besoin de nombreuses choses, mais surtout d'emplois choisis librement, du travail, et non de la charité.

Le document de base du NPDA, qui est joint comme annexe, fait valoir qu'une « entreprise privée doit être appuyée, tant les microentreprises du secteur non structuré que les petites et moyennes entreprises du secteur manufacturier, qui sont les principaux moteurs de croissance et de développement ». C'est un domaine qu'on a ignoré pendant trop longtemps dans les délibérations sur la politique d'entraide occidentale en faveur de l'Afrique et ***nous demandons que la création d'emplois dans des conditions durables, et respectant les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses et de l'environnement, à l'échelle internationale, occupent une place prioritaire à la réponse du G-8 face à l'Afrique d'aujourd'hui.***

Sans les emplois, où l'assiette fiscale sera-t-elle pour permettre aux Africains de financer la réalisation de leurs objectifs de développement et de ne pas dépendre de la simple implantation des prescriptions des autres? Où peut-il y avoir un partenariat véritable si le financement demeure toujours unilatéral? Le G-8 et les dirigeants africains ont la responsabilité de libérer le peuple africain de la dépendance le plus rapidement possible.

Nous, au Congrès du travail du Canada, comprenons le poids de nos responsabilités et nous savons qu'en aidant les peuples africains à atteindre leurs objectifs en matière de développement, nous ferons un bout de chemin pour satisfaire ces responsabilités, et ce dans l'intérêt commun. Nous sommes engagés à travailler le plus étroitement possible à cette fin, avec les partenaires africains pour ce nouveau départ.

Un élément de ce départ est « l'Union africaine ». En janvier 2002, le responsable de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), Amara Essy, s'est réuni avec les représentants du G-8 afin de les informer des progrès faits dans la transformation de l'OUA en une Union africaine.

L'Union africaine, comme la fusion du Plan Omega et du PRA, a vu le jour au Sommet extraordinaire de l'OUA, en mars 2001, et il vise à atteindre la plus grande unité et la plus grande solidarité entre les pays africains, ce qui pourrait être essentiel à la réalisation des objectifs du NPDA. Parmi les aspects clefs de la nouvelle union, il doit y avoir un parlement panafricain, un tribunal et une banque centrale.

Nous espérons que la nouvelle « Union africaine » cherchera à travailler avec les syndicats africains plus anciens, et souvent assiégés, pour trouver des façons de régler les problèmes africains et nous prévoyons aller de l'avant longtemps après la fin du Sommet du G-8, avec l'appui de nos partenaires en faveur de ces syndicats.

Des sources indiquent maintenant qu'un travail est en cours pour l'établissement d'un budget pour l'Union africaine et on a avancé le montant annuel de 500 millions de dollars américains. Nous savons que le développement est une question coûteuse, en termes réels et en termes de possibilités.

Financer la Relance de l'Afrique